

EL CONTESTO 2012 : CONCOURS DE CLIP

CRITERES ET REGLEMENT

- **durée du clip** : 2 min. maximum (générique et crédits non compris)
- une seule réalisation par concurrent sera prise en compte (le 1er film posté).
- le film peut être réalisé en 35 mm ou vidéo, ou en animation (2D et/ou 3D ou stop motion), ou autre média, pour cinéma, internet et/ou téléphonie mobile.
- **délai** : le film doit être posté sur le portail de www.moncinema.ch avant le **16 mars 2012 minuit**, en indiquant dans le titre (EL CONTESTO 2012) et, dans le champ « description », le nom du réalisateur et les aides à la réalisation et techniciens.
- le générique doit comporter **OBLIGATOIREMENT** la mention suivante :

HECQ

Nihilum [Anxst Remix]

© Hymen Records 2011

www.electronfestival.ch

- tout film posté sur le site moncinema.ch participe également au concours permanent de celui-ci.
- seul l'auteur du film sélectionné sera contacté en mars 2012 ; il/elle devra fournir aux organisateurs du concours son film en format .mov ou .avi.
- par leur inscription et l'envoi de leur(s) film(s), les participants déclarent être propriétaires de l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et de diffusion de leur(s) film(s).
- le film réalisé ne devra pas reproduire, partiellement ou totalement, des oeuvres protégées au titre des droits d'auteurs. Ce type de reproduction rendrait inexploitable le film et entraînerait son élimination.
- les participants devront obtenir une autorisation d'exploitation du droit à l'image des personnes qui apparaîtront sur leur film (ou de leur représentant légal pour les mineurs), et ce à titre gratuit. L'organisateur du concours décline toute responsabilité dans le cas d'utilisation illégale du droit à l'image des participants.
- les décisions du jury sont irrévocables et ne donnent lieu à aucune correspondance.
- moncinema.ch, Couleur 3 et Electron festival se réservent le droit de présenter sur support DVD ou sur son site internet les réalisations ayant participé au concours.
- les réalisateurs et aides à la réalisation des courts métrages présentés ne demandent ni n'exigent aucune rémunération aux organisateurs et aux sociétés associées sous aucune circonstance.
- les organisateurs ne sont pas tenus pour responsables en cas d'indications erronées de la part des participants.
- les contacts des participant-e-s au concours seront transmis au Festival Electron et son association Headfun.
- la participation au concours implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.